



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 11 minutes du matin, Poste.  
9 — 02 — — Omnibus.  
1 — 45 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 19 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 51 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Poste.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du Journal. 75 —

**ON S'ABONNE A SAUMUR,**

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. — Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La communication qu'on attendait sur les affaires du Luxembourg a eu lieu lundi au Sénat et au Corps-Législatif. Nous avons fait connaître le texte de la note lue dans l'une et l'autre Chambre par M. le ministre des affaires étrangères. Nous n'avons donc pas à y revenir.

Nous nous bornerons à mentionner l'incident élevé à ce sujet par M. Jules Favre, qui a demandé communication des pièces diplomatiques, et à rappeler la réponse de M. le ministre d'Etat, qui a fait observer à l'honorable député que cette communication ne pouvait pas être faite avant l'échange des ratifications.

On mande de Luxembourg : « Les travaux de la forteresse, activement poussés jusqu'à ce jour, ont été arrêtés ce matin, et les ouvriers ont été renvoyés. »

Le bruit se répandait à Florence que M. Tonello serait chargé d'une nouvelle mission à Rome. Cette mission se rattacherait, disait-on, à la question du serment que les évêques doivent prêter au roi d'Italie.

Si nous en croyons les détails donnés par la *Nazione*, sur les travaux auxquels se serait livrée la sous-commission chargée par la Chambre des députés de l'examen du budget de la guerre, d'importantes réformes, suggérées par cette sous-commission pourraient être introduites dans le budget militaire de

l'Italie et procureraient de notables économies.

Les journaux de Vienne, annoncent que le baron de Werther, ambassadeur de Prusse, a exprimé officiellement à M. de Beust la complète et particulière gratitude de son gouvernement pour les efforts qu'a faits le gouvernement autrichien, à l'effet d'amener un arrangement de la question du Luxembourg.

Chaque jour nous fait connaître de nouveaux votes des pouvoirs législatifs des Etats confédérés en faveur de la nouvelle Constitution du Nord. Le lendemain de sa réunion, la Diète commune aux deux duchés de Gotha et Cobourg avait adopté à l'unanimité le nouveau pacte fédéral, que l'assemblée de la bourgeoisie de la ville hanséatique de Brême a également approuvé.

Une dépêche télégraphique de Corfou nous apprend qu'Omer pacha aurait été repoussé dans une rencontre avec les insurgés candiotes. Nous n'enregistrons cette nouvelle que sous toutes réserves : d'une part, parce que son origine ne nous inspire qu'une médiocre confiance; d'une autre, parce que des lettres de Constantinople ont toujours dit que les instructions données à Omer pacha n'avaient en vue qu'un blocus défensif et non une attaque.

Une dépêche de source grecque nous avait annoncé qu'Omer pacha avait été repoussé par les insurgés candiotes. Ceux-ci, au contraire, à ce que nous apprend une dépêche de Constantinople, auraient été battus dans une rencontre près de Rethyme et auraient perdu

trois cent vingt hommes. On comprend que, en présence de nouvelles aussi contradictoires, nous étions bien inspiré en ne reproduisant que sous toutes réserves la dépêche de Corfou.

Les *Archives commerciales*, de Saint-Petersbourg, annoncent que 18,000 ouvriers fabricants, émus du bruit qui a couru d'une réduction prochaine des tarifs douaniers, ont adressé, à ce sujet, une pétition au gouvernement.

Le ministre des finances a répondu qu'il ne sympathisait pas avec les partisans du libre-échange, et qu'il ne désirait aucune réduction des tarifs. Il a ajouté que son collègue des affaires étrangères avait déclaré qu'il ne voyait pas la nécessité de céder aux suggestions formulées dans ce sens par les puissances étrangères, bien qu'une réduction des tarifs douaniers eût pour effet de rendre plus faciles les relations extérieures de la Russie. En conséquence, le gouvernement laissera subsister sans changement l'organisation actuelle des tarifs.

La réponse du ministre des finances a été communiquée aux intéressés.

A peine la cession aux Etats-Unis de l'Amérique russe était-elle un fait accompli, que des rumeurs persistantes circulaient à Washington sur un nouvel agrandissement du territoire de la république américaine. M. Seward aurait offert à l'Angleterre de renoncer aux dommages-intérêts qu'il réclame pour les déprédations du corsaire l'*Alabama* si on cédait aux Etats-Unis la partie occidentale de la Colombie britannique.

On sait que cette région, qui est située sur les bords de l'océan Pacifique, sépare les Etats-Unis du territoire russe qu'ils viennent d'acheter. Les possessions de la république fédérale éprouvent donc, sur la côte du Pacifique, une solution de continuité, que l'on cherche tout naturellement à faire disparaître, afin que, depuis le détroit de Behring jusqu'à la mer Vermeille, c'est-à-dire du pôle nord au cercle des Tropiques, les Etats de l'Union puissent tous se toucher les uns les autres.

Une dépêche télégraphique de New-York nous apprend que l'on est fatigué enfin, aux Etats-Unis, des délais apportés à la mise en jugement de M. Jefferson Davis, l'ancien président des Etats confédérés, et que l'on vient de tenter de nouveaux efforts pour le mettre en liberté sous caution.

C'est à Richmond, en Virginie, que le tribunal a pris cette décision, et chose assez singulière au premier abord, la caution exigée pour l'ancien chef de la Confédération, que l'on accusait d'esclavagisme, serait fournie par M. Horace Greeley, rédacteur en chef du journal abolitionniste par excellence, la *Tribune*, de New-York. Mais si ce fait est vrai, il est moins étonnant qu'il ne le paraît, car la *Tribune* a toujours compris et déclaré que le Sud se battait moins pour conserver l'institution particulière de l'esclavage, que pour maintenir les droits essentiellement politiques des Etats englobés dans l'Union fédérale.

Pendant la guerre, M. Greeley a fréquemment cru au triomphe définitif des confédérés. Il a souvent demandé que le Nord se séparât d'eux, autant pour n'être plus souillé par au-

**FEUILLETON.**

11

## LES MAGIENNES D'AUJOURD'HUI.

(Suite.)

— L'oculiste, continua Yolande, vint me dire un jour dans son langage scientifique, dont je n'ai pas oublié un mot : « Mademoiselle, la maladie de votre oncle est une inflammation de la cornée transparente; les rayons lumineux l'augmenteraient, la rendraient incurable : le seul moyen de salut est une obscurité complète. Un bandeau noir serait insuffisant : une imperceptible lueur peut se glisser en-dessous; puis on le soulève, on le déplace, il ne peut rester invariablement attaché, comme le masque de fer. Il faut une chambre noire, des volets fermés, des rideaux noirs : les ténèbres enfin, pendant deux ou trois mois. »

Mon oncle fut donc condamné à l'obscurité, à la nuit... Mais il n'y a que les morts qui puissent rester seuls dans leurs tombes; il faut aux vivants enterrés ainsi, une affection qui les soutienne, une parole qui les console... avec cela, mon oncle à une imagination ardente, impressionnable... il a soixan-

te-quatorze ans, mon grand oncle, mais il est très-jeune. Il se sentait mourir pendant ces longues heures noires : il passait de la rage à la tristesse morne; mais, moi, j'étais toujours là, près de lui. Je tâchais de le calmer, de le ranimer; je lui donnais le plus d'espoir que je pouvais; je lui racontais des nouvelles, je lui chantais des chansons; je faisais tant de vacarme enfin, qu'il n'avait pas le temps de penser.

Quand on nous faisait la charité d'une visite, je la recevais près de lui, dans le salon noir, pour le distraire un peu; mais j'avais grand soin de ne pas parler de ses pauvres yeux : au lieu de lui rappeler son malheur, il fallait le lui faire oublier. Ah! c'est bien triste, allez, ces grandes journées de ténèbres!

— Mais vous, Mademoiselle, vous! s'écria Faustin, vous vous enterriez donc vivante avec lui?

— Il le fallait bien, dit-elle simplement. Songez donc à ce qu'il serait devenu si je l'avais laissé seul... il aurait réfléchi tout à son aise à cette affreuse écécité qui le menaçait; il aurait eu des accès de désespoir, et, qui sait... au milieu de cette sombre nuit, l'idée du suicide lui serait venue peut-être!

Maintenant il est sauvé. L'oculiste qui s'est croisé avec vous, le jour où vous avez ramené Ariel, nous a rendu l'espoir... et la lumière... Il faut cependant

que mon oncle s'habitue peu à peu au jour. On le met à la ration des rayons de soleil; mais chaque jour, on en augmente la dose. Aussi je puis sans danger le laisser seul : il peut causer avec lui-même, il ne se dit que des choses riantes.

— Sapsi-si! s'écria le colonel, vous avez dû diablement vous ennuyer... Passer ainsi toutes ses journées dans l'obscurité, dans l'inaction, sans pouvoir ouvrir un livre!... Savez-vous qu'il faut plus de courage pour cela, qu'il n'en a fallu pour faire la campagne de Russie!

— Mais, reprit Faustin, qui a pu donner à une jeune fille comme vous, Mademoiselle, ce courage sublime, surhumain?

— D'abord, Dieu me soutenait, répondit Yolande; puis j'avais deux talismans tout puissants : l'affection et la volonté.

— Cela vaut mieux que le *Rameau d'or* et la *Lampe merveilleuse*, reprit Robert. Vous ne savez donc pas, jeune homme, continua-t-il en s'adressant à Faustin, que les femmes sont capables de tout et font des choses incroyables?

— Ce sont les magiciennes d'aujourd'hui, répondit Faustin, qui se souvint de ce que lui avait dit sa tante Hermance.

— Assurément. Nous autres, simples hommes, quand nous voulons rendre la vue aux aveugles, nous nous faisons oculistes; nous les soignons scientifiquement, et souvent ils n'y voient pas plus clair pour cela. Mais une femme s'enferme avec le malade, quand l'obscurité doit le sauver, et, à force de dévouement, de tendresse, de patience, de soins intelligents, qui viennent en aide à notre science, elle fait des cures merveilleuses, sans avoir pris aucune espèce d'inscription à la faculté.

Les femmes, voyez-vous, sont des puissances cachées, mais incontestables, capables de tous les bienfaits, de tous les enchantements et de tous les maléfices : tantôt elles exorcisent les démons et tantôt elles les évoquent. Nous les retrouvons partout : dans le monde, pour nous civiliser; dans le demi-monde, pour nous abrutir; près des berceaux des enfants, comme pour pétrir ces jeunes cœurs entre leurs mains; ce sont les mères, ces douces fées, qui font de leurs fils des hommes de bien ou des intrigants, des esprits justes, loyaux et purs, ou des hypocrites; tandis que nos écoles de droit et de médecine n'en font que des avocats, des notaires, des médecins et des chirurgiens.

Les femmes sont des êtres faibles qui sont d'une



cun contact avec des gens propriétaires d'esclaves, que pour sauvegarder des *state Rights*, ou droits des Etats particuliers.

Nous ferons remarquer que ces idées étaient celles que nous soutenions pendant la guerre de la sécession, — et nous serions heureux de les voir confirmées par ce fait, que le chef politique des anciens abolitionnistes du Nord, fournirait lui-même la caution nécessaire pour mettre en liberté le chef de ceux que l'on accusait à tort de se battre surtout pour maintenir l'esclavage. (Patrie).

Les derniers avis du Mexique confirment la défaite des impérialistes par Diaz, à Queretaro, la mort de Miramon et la fuite de Maximilien.

Nous apprenons par des lettres de Port-au-Prince, du 10 avril, que le général Nissage-Saget continuait à remplir les fonctions de président de la république d'Haïti, et que la ville était tranquille. Toutefois, le gouvernement provisoire organisé à Saint-Marc avait décidé qu'il n'admettait pas comme définitive la proclamation du général Saget, que des élections présidentielles auraient lieu le 5 mai, et que son candidat était Salnave.

La frégate à vapeur la *Thémis*, de la marine française, était toujours au mouillage devant Port-au-Prince, et le *d'Estaing* était au Cap-Haïtien. Ces deux bâtiments de guerre restaient sur le littoral pour la protection de nos nationaux, au cas où la compétition de Salnave amènerait plus tard des troubles.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

On lit dans le *Moniteur* :

L'Empereur a décidé que tous les sous-officiers et soldats de la classe de 1860 appartenant à l'armée active et les engagés volontaires libérables d'ici au 31 décembre 1867 seraient immédiatement renvoyés dans leurs foyers.

L'Empereur a voulu faire en personne les honneurs de Paris au roi et à la reine des Belges. Un peu après deux heures, Sa Majesté arrivait à la gare du Nord, où se trouvaient réunis le maréchal Canrobert, le général Melinet, le préfet de la Seine, le préfet de police, le ministre de Belgique à Paris avec M<sup>me</sup> la baronne de Beyens, le baron de Rothschild, les ingénieurs et administrateurs de la Compagnie.

A deux heures trente-cinq minutes, le train royal, parti de Bruxelles à neuf heures, a été signalé. La musique du 9<sup>e</sup> de ligne a immédiatement joué l'air national belge, puis l'Empereur s'est avancé suivi de tous les assistants.

La reine des Belges est descendue la première du train, et l'Empereur lui a offert son bras pour la conduire dans le salon de récep-

tion. La reine était entièrement vêtue de noir, et répondait gracieusement aux saluts de la foule qui se pressait sur son passage.

Le roi Léopold II était en grand uniforme, et était suivi d'officiers généraux de l'armée belge.

Quelques instants après, les augustes visiteurs montaient dans les voitures de la cour et se dirigeaient vers les Tuileries.

— La santé du Prince Impérial s'est rapidement consolidée depuis le séjour à Saint-Cloud.

Tous les matins, de très-bonne heure, Son Altesse Impériale fait de longues promenades, tantôt dans le parc même du palais, tantôt dans le bois de Boulogne ou dans les bois de Villeneuve-l'Étang.

— La *Gazette de la Croix* dit que le départ du roi de Prusse et de l'empereur de Russie pour Paris est fixé au 1<sup>er</sup> juin. C'est, dit ce journal, la date qui avait été arrêtée entre les deux souverains par suite d'invitations spéciales qui leur avaient été adressées par l'Empereur Napoléon III, avant que la question du Luxembourg ne fût soulevée. Le départ du prince royal pour Paris, ajoute la *Gazette de la Croix*, aurait lieu très-prochainement.

L'Italie fixe au commencement de juin la date du voyage de Victor-Emmanuel à Paris, où se rendraient également le duc et la duchesse d'Aoste.

— Le Pape Pie IX a terminé sa soixante-quinzième année ; il est né le 13 mai 1792. Il y aura vingt-et-un ans accomplis, le 16 juin prochain, qu'il a été exalté sur le trône pontifical.

— Le câble électrique sous-marin, qui relie la France à l'Angleterre par Boulogne, s'était rompu le 8 mai, dans l'après-midi. Il résulte d'expériences faites au cap Gris-Nez, que la rupture du câble s'est produite à 8 kilomètres environ des côtes d'Angleterre.

On va s'occuper immédiatement de son rétablissement.

— Le *Great-Eastern* est arrivé à Brest avec son premier chargement de visiteurs américains, en destination de Paris.

— On lit dans le *Phare de la Loire* :

Judi dernier, quatre cents hommes employés à bord du *Great-Eastern*, ont présenté une requête tendant à obtenir de la Cour de l'Amirauté la saisie du monstrueux navire.

Ils réclamaient trois mois de gages, se fondant sur leur engagement de neuf mois de durée au plus et de trois mois au moins. On leur a offert de leur payer le temps du voyage, mais cette proposition a été déclinée.

Les armateurs attendaient, pour prendre une décision, que leurs réclamations contre les affréteurs français aient reçu une solution. Vendredi, devant la cour de police de Liverpool, un des marins a obtenu contre sir James

Anderson un jugement condamnant ce dernier à payer au réclamant les salaires de la campagne.

Le *Times* croit savoir, cependant, que les armateurs se disposent à solder l'équipage.

— Les nouvelles venues des départements présentent l'état actuel des campagnes comme étant des plus favorables. On ne saurait désirer pour les biens de la terre un temps plus propice.

— Une dépêche ministérielle, arrivée à Toulon, supprime le baigne n° 2, ainsi que le baigne annexe de Saint-Maudrier. L'effectif du corps des gardes-chiourmes sera considérablement réduit.

— Un signal électrique transmis par le câble transatlantique ne met que 31 centièmes de seconde pour aller d'Europe en Amérique. Soit 9,000 kilomètres à la seconde.

— Qui ne connaît la gravure populaire représentant Napoléon en capote grise devant un jeune soldat croisant la baïonnette et lui disant :

« Quand vous seriez l'ptit caporal, on n'passe pas. »

Jean Coluche (de Gastins), ancien carabinier d'infanterie de ligne, à qui la légende attribue ce mot, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans, à Gouaix (Seine-et-Marne).

Coluche était chevalier de la Légion-d'Honneur depuis le 12 mars 1814 ; on se rappelle qu'il était venu, il y a quelques années, à Fontainebleau, où il avait été accueilli de la manière la plus bienveillante, au palais, par l'Empereur et l'Impératrice.

— Voici un acte de dévouement auquel on n'est pas habitué, surtout de la part d'une femme, dit le *Nouvelliste* de Marseille. La dame Fanny Costa se promenait, ayant son enfant au bras, sur la jetée des ports de la Joliette, lorsqu'elle vit au large un homme qui se débattait dans l'eau, sur le point de se noyer. N'écoulant que son dévouement, elle quitte son enfant, se jette dans les flots et arrive au secours de cet infortuné. Une lutte s'engage entre l'homme et cette courageuse femme au milieu de la mer, lutte dans laquelle elle eût infailliblement péri sans le secours apporté par le préposé des douanes Laporte, qui avait été témoin de l'accident.

— Une anecdote plaisante à propos de l'Exposition est signalée par le correspondant parisien de l'*Indépendance belge* :

« Quand on arrive par l'Ecole militaire, on rencontre, à gauche, dans la section allemande, un, deux, trois, dix étalages identiques. Chacun a son jet d'eau de Cologne, chacun ses flacons en pyramides, chacun, miracle plus grand, arbore sur son enseigne

le nom de Farina. Avec cela autant d'adresses différentes.

« Ce spectacle m'a rappelé la célèbre histoire du monsieur qui va à Cologne, entre dans un magasin, achète une caisse d'eau aromatique, paie, puis demande au marchand :

« — Maintenant que j'ai réglé, vous seriez bien aimable de me dire sincèrement si c'est vous le vrai Farina !

« — Non, monsieur, répond notre homme, avec candeur, c'est la boutique en face.

« L'acquéreur touché s'empresse de traverser la rue et de faire une seconde emplette après quoi, retournant à son hôtel :

« — Ma foi, dit-il à l'hôtelier, j'ai rencontré chez vous un honnête commerçant, qui m'a fait un aveu dont j'ai été touché.

« Et il lui raconte ce qui s'est passé, mais l'hôtelier, souriant narquoisement :

« — La boutique en face, c'était sa succursale... »

— Avant-hier soir, à six heures et demie, au moment où une voiture chargée de produits chimiques passait rue Saint-Martin, à l'angle de la rue Réaumur, une tourie remplie d'huile de pétrole et placée sur cette voiture fit subitement explosion ; le dangereux liquide jaillit aussitôt de tous côtés et inonda le trottoir ; à cet instant, une allumette, non encore éteinte et jetée imprudemment par un fumeur, tomba dans la zone inflammable, et, en moins d'une seconde, un gigantesque rideau de feu éleva ses langues bleuâtres jusqu'à la hauteur du deuxième étage des maisons environnantes. Avant que cette masse de flammes eût pu produire quelque accident, dit la *Gazette des Tribunaux*, on s'empressa d'étouffer le feu au moyen de sable mouillé, qu'on trouva en abondance au chantier de construction des Arts-et-Métiers.

— Un accident s'est produit avant-hier au Mont-Valérien dans une des salles consacrées à la préparation des cartouches pour le nouveau modèle de fusils Chassepot : une explosion a eu lieu, et onze ouvriers ont été blessés. Ils ont été immédiatement transportés à l'hôpital le plus voisin, où ils ont reçu les soins les plus pressés. La plupart des blessures sont légères et l'état d'aucun des blessés n'inspire d'inquiétude.

— Les fabricants de chicorée de nos environs, dit l'*Impartial* de Valenciennes, sont sur les dents par suite de commandes imprévues qui leur arrivent de Paris. Qui a pu motiver cette consommation insolite de notre moka d'Ornaing, Quaroube et autres lieux ? Une correspondance de ce matin nous en donne l'explication suivante :

« Une singulière mode vient d'être adoptée par les dames du demi-monde et même du monde. On ne se barbouille plus le visage de blanc et de rouge, on abandonne la poudre de riz et on remplace ces cosmétiques par un

force incroyable. Ce sont elles qui soutiennent les colonnes du temple ; le prédicateur dit : « Mes frères », mais c'est pourtant dans ses sœurs qu'il trouve son plus ferme appui. Elles ont, il est vrai, une double clé de l'enfer, et nous en ouvrent la porte avec une grande facilité ; mais, en revanche, quand la clé du paradis sera perdue, il faudra la leur demander.

Elles tiennent dans leurs petites mains le verre de sang de Mlle de Sombreuil, le poignard de Charlotte Corday, l'éventail de Mme de Pompadour, le poison de la Brinvilliers et le chapelet de la sœur Rosalie.

Au bout d'une demi-heure, Yolande prit congé de Stella, au grand désespoir de Faustin ; mais, pendant le cours de la visite, Yolande avait eu le temps de présenter à son frère le monsieur qui ramenait les petits chiens. Théobald avait commencé par faire un salut roide et froid ; mais comme le colonel lui avait demandé des nouvelles de son cheval Belzébuth, ce qui fournit à Faustin l'occasion de faire des réflexions fort judicieuses sur la race chevaline, Théobald, ravi de notre jeune naturaliste, qu'il prenait pour un sport-man, avait poussé la courtoisie jusqu'à lui tendre la main en se retirant.

Peu après le départ du frère et de la sœur, Robert se leva et dit au colonel :

— Avez-vous des commissions à me donner pour l'Indoustan ? Voulez-vous que je vous envoie une feuille de corypha, pour en faire, comme les Indiens, un superbe parapluie ? Voulez-vous les cendres d'une veuve du Malabar, une perle de Golconde, une rose ou un tigre du Bengale ?

— A votre place, Monsieur le colonel, dit vivement Faustin, je préférerais le tigre du Bengale.

— Eh ! parbleu ! dit le colonel, je n'ai pas besoin de m'en faire expédier ; s'il me prend fantaisie de faire la connaissance de ces messieurs, je n'ai qu'à aller au Cirque Napoléon.

— Comment ! s'écria Faustin, est-ce que l'on voit au Cirque ?..

— Un tigre, un lion, un ours, un léopard ; une très-belle société d'animaux féroces.

— C'est charmant ! reprit Faustin.

— Ah ! vous trouvez cela charmant, vous ? répliqua le colonel.

— Certainement, et j'irai les voir ce soir même.

— Je ne serais pas fâché, dit Robert, de retrouver dans ces messieurs quelques souvenirs du Bengale et de l'Algérie ; si vous voulez, dit-il à Faustin, nous irons ensemble au Cirque.

— Volontiers ; si vous êtes dans mon voisinage,

j'irai vous prendre. Où demeurez-vous ?

— D'abord, répondit Robert en souriant, je ne demeure pas. J'habite l'hôtel du Globe, grande rue de l'Univers.

— Une belle rue ! s'écria Faustin, où l'on peut étudier toutes sortes d'espèces de mammifères, d'oiseaux, d'insectes... Mais, puisque vous ne demeurez pas, où posez-vous ?

Pour toute réponse, Robert lui tendit sa carte ; Faustin la prit et lut :

« Robert Charenceel, rue Sous les-Tilleuls, à Berlin ; Oxford street, à Londres ; Stradadel-Corco, à Rome ; rue de Tolède, à Naples ; faubourg de Galata, à Constantinople ; rue Bab-el-Oued, à Alger ; street Broadway, à New-York ; et hôtel du Louvre, rue de Rivoli, à Paris. »

Robert se trouvait assez loin des tigres et des lions, dont Faustin était le voisin. Il fut donc convenu que notre voyageur viendrait prendre Faustin et qu'ils iraient ensemble au Cirque-Napoléon.

### VIII. — LA CAGE DES BÊTES FÉROCES.

Le soir même, à huit heures précises, Robert et Faustin entraient au Cirque-Napoléon et prenaient place dans leurs stalles, en regard de l'arène où de-

vaient figurer les terribles animaux.

Toutes ces bêtes féroces avaient nécessairement attiré un public nombreux. Mettez sur une affiche le nom d'une bête quelconque, et vous êtes certain d'avoir un succès d'argent. Nous recommandons aux directeurs de théâtre, qui veulent faire une fortune rapide, de se procurer un singe, un éléphant, voire même un hippopotame, si c'est possible. Qu'ils commandent ensuite une de ces œuvres faelles, primitives, où les bêtes se trouvent en famille, et nous leur garantissons des recettes fabuleuses.

Faustin jetait un regard distrait sur la salle, lorsqu'il aperçut derrière lui un assemblage de toutes sortes de couleurs : du rouge, du jaune, du vert, du bleu. Il reconnut Mme Ramichat ornée d'un bonnet aux rubans flamboyants, d'une robe aux rayures voyants, d'un tartan conquérant, d'un tour blondissant et d'un éventail de papier verdoyant.

— Tiens ! c'est mon locataire ! dit-elle à sa compagne. Toute fière d'être vue aux premières places, où elle se pavanait, grâce à un billet de faveur, pendant qu'Aldégonde gardait la loge ; elle fit à Faustin un salut gracieux, où tout ressentiment avait disparu ; un petit sourire amical voltigea même sur ses lèvres de rose.



autre cosmétique de couleur brune plus ou moins claire, composé des principes toniques rafraîchissants et colorants de la racine de chicorée (famille des endives), et qui, torréfiée et distillée avec les plus grands soins dans des vases hermétiquement clos, produit des effets merveilleux dans les ablutions du matin. De pâles qu'elles étaient, nos Parisiennes sont devenues bistrées et ressemblent à des Indiennes. Au bois de Boulogne, aux Champs-Élysées, au jardin central du palais du Champ-de-Mars, lieu adopté maintenant par toutes les belles promeneuses, on ne voit plus que des figures singulières qui feraient croire à une invasion de la capitale par des Péruviennes, des Mexicaines. C'est un carnaval d'un nouveau genre que nous vout l'Exposition universelle de 1867. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### L'HÔTEL DES POSTES.

Au-dessous du fronton de ce gentil hôtel, qui va faire oublier la vieille auberge de l'Écu de Bretagne, on lit :

Édit de Dourlens 1464.

De prime-abord, cette orthographe a paru singulière à quelques passants; suivant eux, elle devait constituer une erreur dans le vocabulaire de la cité picarde près de laquelle Louis XI signa les lettres patentes qui ont enfanté l'institution des postes ?

Non, il n'y a pas d'erreur nominale dans cette inscription; on dit volontiers *Dourlens*, *Doulens*, *Doullens* : Vosgien, Malte-Brun, Bouillet sont d'accord à ce sujet. Néanmoins, *Dourlens* semble être le nom ancien; aussi l'auteur de l'un des premiers livres de géographie qui ait été imprimé pour établir la division de la France en départements, en l'an III (1794-1795), écrit-il encore : « Dourlens, district. Petite ville avec deux citadelles. »

L'orthographe ainsi constatée, qu'il nous soit permis, sans vouloir déprécier l'idée-mère de Louis XI, de mettre en relief la part qui appartient à la civilisation moderne dans le service des postes, tel que nous le possédons aujourd'hui; il nous suffira, à cet effet, d'analyser l'édit de 1464.

En établissant les postes, le fils de Charles VII songea moins à servir les intérêts privés de son peuple, à augmenter même les revenus de la couronne, qu'à éclairer les combinaisons politiques à l'aide desquelles il voulait fonder l'unité de la France sur les ruines féodales: de là procède le caractère national de l'édit de Dourlens. La guerre d'entre lui et le duc de Bourgogne fut le motif qui le détermina à rendre cet édit.

« Ledit seigneur et roy ayant mis en délibération avec les seigneurs de son conseil, qu'il est moult nécessaire et important à ses

» affaires et à son Etat de savoir diligemment nouvelles de tous côtes, et y faire, » quand bon luy semblera, savoir des siennes; d'instituer et d'établir en toutes les villes, bourgs, bourgades, et lieux que besoin sera jugé plus commodes, un nombre » de chevaux courants de traite en traite, par le moyen desquels ses commandements » puissent être promptement exécutés, et » qu'il puisse avoir nouvelles de ses voisins » quand il vaudra; veut et ordonne ce qui ensuit :

» Que sa volonté et plaisir est que dès à présent et dorénavant il soit mis et établi » spécialement sur les grands chemins de son dit royaume, de quatre en quatre lieues, » personnes faibles et qui feront serment de bien et loyaument servir le roy, pour tenir » et entretenir quatre ou cinq chevaux de légère taille, bien enharnachés et propres à » courir le galop durant le chemin de leur » traite, lequel nombre sera augmenté s'il est » besoin. »

A ces fins, Louis XI créa l'office de *conseiller grand-maitre des coureurs de France*: ce fonctionnaire dut résider près de sa personne.

Le grand-maitre eut sous son commandement des *maitres* tenant les chevaux courants pour le service du roy. Ces maitres-coureurs devaient monter sans aucun délai ni retardement et conduire en personne, s'il leur était commandé, les courriers et personnes envoyés de la part dudit seigneur, ayant son passeport et attaché du grand-maitre des coureurs de France, à la charge par eux de payer le prix fixé par ordonnance.

Il était défendu aux *maitres-coureurs* de bailler aucuns chevaux à qui que ce soit et de quelque qualité qu'il puisse être, sans le mandement du roy et dudit grand-maitre des coureurs de France, à peine de la vie.

Telle était la sanction apportée par Louis XI à l'établissement des postes; « entendant que » la commodité dudit établissement ne soit » pour autre que pour son service, considéré » les inconvénients qui peuvent servir à » ses affaires si lesdits chevaux servaient à » toutes les personnes indifféremment sans » son sçu ou dudit *grand-maitre* des coureurs » de France. »

Il fut octroyé aux princes étrangers, alliés du roy, d'user des *coureurs* en payant la rétribution fixée et en se conformant aux ordonnances d'institution.

Ainsi statuait dans son ensemble l'édit des postes, signé à Luxies, près Dourlens, le dix-neuvième jour de juin mil quatre cent soixante-quatre. « *Sic signalatum* Louis. Par le roy, en son conseil de la Loère. *Collatione facta cum originali*, signé : *Cheveveau*. »

L'historien Mezeray rapporte qu'une médaille commémorative de l'établissement des postes fut frappée en grand bronze.

Elle montrait sur la face : Louis XI, vêtu

fort modestement et coiffé d'un petit chapeau orné d'une couronne, en guise d'un cordon ordinaire garni d'amulettes.

L'effigie royale était entourée de la légende : *Ludovicus XI, D. gr. Francor rex christianissimus* (1).

Sur le revers de la médaille étaient deux courriers en position de retour, les chevaux au galop. L'un d'eux avait une espèce de malle en croupe. Ils étaient entourés de la légende : *Qui pedibus volucres ante irent cursibus auras* (2).

Enfin l'exergue portait ces mots : *Decursio!* course.

Ces légendes n'affirmaient qu'un fait véridique sur la rapidité des courriers :

« C'était le 5 janvier (1477) que s'était donné, » dit M. de Barante, la bataille de Nancy. Le » 9, de grand matin, comme il faisait encore » nuit, arriva un chevaucheur qui apportait » des lettres de Lorraine, à Plessis-les-Tours. » ..... Ce n'était pourtant que la première » nouvelle, écrite le soir même de la bataille, » lorsqu'on ne savait pas encore ce qu'était » devenu le duc de Bourgogne. »

Il avait péri dans la déroute de son armée, en combattant avec le courage du désespoir : c'en était fait de la ligue des grands vassaux contre Louis XI.

PAUL RATOUIS.

Nous rappelons à nos lecteurs que la musique de l'École de cavalerie se fera entendre désormais dans le square du Théâtre.

Voici le programme de la soirée d'aujourd'hui :

- Marche militaire.
- Tancredi (ouverture).
- Guillaume-Tell (duo).
- Haydée (mosaïque).
- Victoria (valse).
- Le Coucou (polka).

Le Corps-Législatif a, dans sa séance de vendredi dernier, adopté le projet de loi qui autorise la ville d'Angers à contracter un emprunt de 575,000 fr. pour la construction d'un théâtre.

Le projet de loi se composait d'un article dont voici le texte :

« Article unique. La ville d'Angers (Maine-et-Loire) est autorisée à emprunter, à un taux d'intérêt qui n'excède pas 5 0/0, une somme de 575,000 fr., remboursable en dix ans, à partir de 1869, sur ses revenus ordinaires, pour concourir, avec d'autres ressources, au paiement de l'acquisition des terrains destinés à l'emplacement d'un nouveau théâtre et des travaux de construction.

» L'emprunt pourra être réalisé, soit avec

(1) Louis XI, par la grâce de Dieu, roi très-chrétien des Français.

(2) Ceux qui iraient plus vite que les oiseaux et que le vent.

publicité et concurrence, soit par voie de souscriptions, soit de gré à gré, avec faculté d'émettre des obligations au porteur ou transmissibles par voie d'endossement, soit directement auprès de la Caisse des dépôts et consignations, aux conditions de cet établissement.

» Les conditions des souscriptions à ouvrir ou des traités à passer de gré à gré seront préalablement soumises à l'approbation du ministre de l'intérieur. »

### CONCOURS POUR 1867.

La Société protectrice des animaux, dans l'espoir de mettre un terme aux brutalités trop fréquentes dont le spectacle attriste les rues de nos villes et les routes de nos campagnes, a décidé que, dans sa séance solennelle du 4 août 1867, elle décernera une médaille d'or de la valeur de 200 fr., à l'auteur du meilleur écrit tendant à faire comprendre aux charretiers et aux cochers qu'ils ont tout intérêt à être humains envers les animaux.

On devra déposer au siège de la Société, rue de Lille, 34, avant le 1<sup>er</sup> juin, le manuscrit non signé, équivalant à environ 18 pages in-12, et portant une épigraphe, répétée à la suscription d'une lettre cachetée et renfermant le nom de l'auteur.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

La captivité de M. Jefferson Davis a enfin cessé, et, si nous en croyons une dépêche datée d'hier 14, que nous apporte le câble transatlantique, l'ancien président du Sud, libre sous caution, serait parti pour New-York.

On sait que le gouvernement turc s'occupe en ce moment de deux lois importantes, l'une relative à la disposition des biens dits *wacoufs*, l'autre qui conférerait désormais aux étrangers le droit de propriété en Turquie. Il ne faudrait pas s'étonner des quelques retards que pourrait subir la préparation de ces lois, qui ne tendent à rien moins qu'à modifier profondément deux des principales bases sur lesquelles repose la constitution même de l'empire ottoman, et à inaugurer deux réformes des plus considérables.

L'empereur d'Autriche a transmis à la Diète d'Agram le projet d'entente pour les affaires de Croatie que la Diète de Pesth a adopté. On paraissait craindre cependant à Agram, d'après les dernières nouvelles parvenues de cette ville, que l'assemblée croate n'opposât aux propositions hongroises un certain esprit d'hostilité, et que, par suite de cette résistance, la Diète de Croatie ne fût pas représentée à la cérémonie du couronnement.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

— Vous connaissez cet arc-en-ciel? demanda Robert à Faustin.

— J'ai cet honneur : cet arc-en-ciel est ma portière.

Les exercices commencèrent. Pendant que Mme Ramichat faisait à sa voisine des observations plus ou moins pittoresques sur les écuysers, Faustin, suivant son idée fixe, faisait des études zoologiques sur les chevaux. Il exprimait tout haut, en termes techniques, ses réflexions sur leur couleur, leurs marques, leurs robes pommelées, tisonnées, leurs jambes fines et nerveuses, leur allure, leur encolure et leurs races diverses.

— Décidément, Monsieur, vous êtes connaisseur, s'écria un magnifique jeune homme qui venait d'entrer. Avant de rejoindre deux ou trois de ses amis qui lui faisaient signe de venir à eux, il s'était assis quelques instants près de Faustin, pour écouter ses réflexions.

Ce jeune homme, admirablement ganté et cravaté, n'était autre que Théobald de Narcey.

— J'ai eu l'avantage de vous rencontrer aujourd'hui, chez M. le colonel Dorvigny, dit-il à Faustin. Je ne sais si vous me reconnaissez ?

— Oh ! oui, Monsieur ! s'écria Faustin ; vous êtes

le frère de Mlle Yolande de Narcey.

— Précisément. Et vous, Monsieur, vous êtes, sans nul doute, une illustration du sport?... Vous avez fait courir, n'est-il pas vrai ?

— Non, Monsieur, je n'ai jamais fait courir que la Rousse, qu'on attelait au cabriolet de ma tante.

Théobald le regarda avec surprise, vit qu'il avait affaire à un original et reprit, un instant après :

— Alors, vous avez fait des études dans quelque célèbre haras ?

— Dans le haras de Buffon, Monsieur, répondit Faustin en souriant.

— C'est déjà beaucoup. En général, je ne prodigue pas mes avances; mais entre un zoologiste comme vous et un sportsman comme moi, il y a tant de points de contact que, ma foi ! je rends les rênes à la sympathie que vous m'inspirez... Je vous avouerai franchement que je serais charmé de faire avec vous une plus ample connaissance.

— Dès demain, Monsieur, dès demain ! s'écria Faustin.

Les deux jeunes gens se donnèrent leurs adresses mutuelles, échangèrent une poignée de main, et Théobald rejoignit ses amis qui lui gardaient une place.

— C'est encore une de mes connaissances, dit Mme Ramichat à sa compagne.

— Qui donc ça ?

— Eh bien, ce beau mirliflor qui vient de parler à mon locataire : j'espère qu'il est bien ficelé, qu'il a du chic et un fameux lorgnon ! Ça vous a un visage orné de glaces comme un appartement fraîchement décoré.

— Il me semble que je l'ai rencontré avec Mlle Yolande, répondit son amie.

— Justement, c'est son frère.

Faustin avait du bonheur ce soir-là : le frère d'Yolande venait de lui serrer la main et le nom d'Yolande résonnait à ses oreilles. Il se retourna pour regarder celle qui venait de prononcer ce nom cheri : c'était une femme d'un certain âge, d'une figure douce et triste, c'était Mme Duval, la mère de Jeanne. Mme Ramichat l'avait, pour ainsi dire, entraînée au Cirque, pour la distraire de ses sombres préoccupations.

— Ah ! si votre grande diablesse de fille, ressemblait à Mlle Yolande, à ce petit ange du bon Dieu ! dit Mme Ramichat ; mais quelle différence ! car enfin, vous ne savez pas encore où elle a trouvé sa mine d'or, et vous n'avez pas l'explication de sa con-

duite ténébreuse.

— Madame Ramichat, de grâce, ne parlons plus de Jeanne !

— Enfin, voici la première partie terminée, dit Faustin à Robert, et nous allons arriver tout à l'heure au moment intéressant.

Et il lut le programme à haute voix :

« La dompteuse de bêtes féroces, par Mlle Bradamaute. »

— Je suis curieux de la voir et de l'étudier, dit Faustin ; je n'ai jamais pu m'expliquer comment ces dompteurs parviennent à fasciner ainsi les bêtes féroces.

— Hein ? s'écria Mme Ramichat, elle va vacciner les bêtes féroces?... Ça va être amusant, continuait-elle en se frottant les mains. Il paraît, ma locataire, dit-elle à Mme Duval, que nous allons la voir entrer dans une cage, où il y a des lions, des tigres. Ce sera du chenu, ça !

— Pauvre femme, dit Mme Duval, si elle allait être dévorée !

— Eh ben ! elle doit être habituée à ça ; chacun son métier.

ANNAÏS SÉGALAS.

(La suite au prochain numéro.)



**Sommaire de l'ILLUSTRATION du 11 mai.**  
**Texte:** La statue de l'impératrice Joséphine. Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — La canne du major, récit militaire. — Promenade à travers l'Exposition; — Les Machines (suite et fin). — Funérailles du second roi de Siam. — Salon de 1867: 5<sup>e</sup> article. — Gazette du Palais. — Exposition universelle: le vêtement (suite et fin). — Haut-relief repoussé en argent, de Salsikoff. — Le lit brodé par lady Carrington. — Le pavillon impérial. — Revue mensuelle de la bourse et de la finance. — M. J.-O. Couat, violoniste. — Le port de Dakar.

**Gravures:** Statue de l'impératrice Joséphine. — Servie: Évacuation de la forteresse de Belgrade par les Turcs; retour du prince Michel à Belgrade (2 gravures). — Funérailles du second roi de Siam (3 gravures). — Haut-relief repoussé en argent, de Salsikoff. — Exposition universelle: Lit brodé par lady Carrington; le pavillon impérial; le jardin central. — M. J.-O. Couat, violoniste. — Le port de Dakar. — Rébus.

**BULLETIN FINANCIER.**

Comme tous les faits accomplis, et auxquels on s'attend, l'issue favorable de la conférence de Lon-

dres n'a produit que fort peu d'effet sur la Bourse. La situation avait été escomptée d'avance, et les cours n'ont plus la même vivacité.

Le 3 0/0, après avoir touché 69.50, oscille de 69.20 à 69.25.

L'Italien est en ce moment la valeur la plus agitée de la cote. L'exposé du ministre des finances, en faisant connaître les projets de traité avec des maisons puissantes, lui a rendu une grande élasticité. Elle a touché un moment 34 fr., mais pour revenir à 35 50.

Le Crédit foncier a reculé de 1,490 à 1,470. La Générale et le Comptoir d'escompte, plus fermes, se tiennent, la première à 343, le second, 760; on

remarque surtout la ferme tenue du Comptoir, qu'il faut attribuer à sa bonne situation comme maison d'escompte, et comme banque d'émission: toutes les valeurs auxquelles il est intéressé sont en progrès sensible.

Une grande lourdeur affecte toujours le Mobilier et les valeurs de son groupe. De 390, le premier tombe à 380. L'Immobilier est languissante vers 280; le Mobilier espagnol, vers 240.

Le Suez, dont la position se fortifie surtout comme valeur d'avenir, est en hausse de 6.25 et cote de 363.75 à 370. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**JOURNAL DES DEMOISELLES (55<sup>e</sup> Année)**

Le JOURNAL DES DEMOISELLES paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois, par livraison de 32 pages, avec Planches de Patrons: Robes, Manteaux, Lingerie, Broderies, Tapisseries, Cartonnages. — 18 Gravures de Modes. — Gravures artistiques. — Fac-simile d'Aquarelles. — Musique, et cætera.

Paris: 10 francs. — Départements: 12 francs.

**TROIS ÉDITIONS BI-MENSUELLES**

Paraissant en deux fois, le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois.

La Violette, avec un grand Patron imprimé recto et verso.

Paris: 15 francs. — Départements: 18 francs.

La Bleue, avec 50 Gravures — total 42 par an — et 8 pages de Modes par mois.

Paris: 16 francs. — Départements: 18 francs.

La Verte, avec les Patrons et les Suppléments de Modes, des deux autres Éditions.

Paris: 20 francs. — Départements: 24 francs.

Les Abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du 1<sup>er</sup> janvier.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

Toute Personne des Départements qui en fera la demande par lettre affranchie recevra FRANCO un Numéro Specimen de l'un des deux Journaux.

A Paris, 1, Boulevard des Italiens, même Administration que LE PETIT COURRIER DES DAMES, Journal des Modes (45<sup>e</sup> année).

**LA POUPEE MODÈLE**  
**Journal des Petites Filles**

QUATRIÈME ANNÉE.

La POUPEE MODÈLE paraît le 15 de chaque mois, en une livraison de 24 pages de texte, — contenant de petits Contes moraux, — Conseils aux petites Filles, — Gravures de Modes d'Enfants et de Poupées, — Travaux d'aiguille et de tapisseries faciles à exécuter, etc., — Images coloriées, Surprises, Feuilles à découper, etc. — Cartonnages, — Joujoux, — Petit Théâtre, — Musique, etc.

Paris: 6 francs. — Départements: 7 francs 50 cent.

La collection entière des trois 1<sup>res</sup> années forme trois beaux volumes in-8<sup>e</sup>. — Même prix que l'abonnement. — Les abonnements ne se font que pour l'année entière et datent du mois de novembre.

On s'abonne à l'un ou à l'autre des deux journaux en envoyant un mandat de poste ou une valeur timbrée, à vue, sur Paris, à l'ordre du Directeur du Journal.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE GAUTHIER.**

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 29 avril dernier, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Louis Gauthier, directeur d'un cirque ambulatoire, déclarée par jugement du même tribunal, le 16 juillet dernier.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE PLACET.**

Les créanciers de la faillite du sieur Placet, marchand de vins, demeurant à Vihiers, sont de nouveau prévenus, que la vérification des créances de cette faillite aura lieu en la chambre du conseil du tribunal de commerce de Saumur, le vendredi 24 mai courant, à midi.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

**Tribunal de Commerce de Saumur.**

**FAILLITE CARPENTIER.**

Un jugement rendu le 29 avril dernier, par le tribunal de commerce de Saumur, déclare closes les opérations de la faillite du sieur Jean-Baptiste Carpentier, marchand de pipes, demeurant à Saumur, dont les créanciers ont eu à toucher 14 fr. 75 c. 0/0.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON.

**Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.**

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Pour entrer en jouissance à la S<sup>te</sup> Jean 1868,

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue Beaupaire, en face le manège découvert, appartenant à M. BUCAILLE. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.**

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Servant d'hôtel et de café, sur la place de la Gare du chemin de fer, nommée l'Hôtel de Bellevue.

Toutes facilités pour les paiements. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (500)

**A VENDRE**

**JOLIE PROPRIÉTÉ**

A 10 kilomètres de Saumur, Jardin fruitier et d'agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (229)

**A VENDRE**

**UNE MAISON**

Située à Beaulieu, commune de Dampierre,

Avec cour et jardin bien affrouté. S'adresser à M. DÉCHARTRES-REBEILLEAU, maison de M. Fermé, à Dampierre. (153)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON,**

Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.

S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**MAISON DE CAMPAGNE**

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

Située à Saint-Florent,

Comprenant 3 chambres hautes, salle à manger et cuisine (fraîchement décorées), jardin, hangar, écurie et remise.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BOURGEON, à Saint-Florent. (301)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,

**UNE MAISON**

Nouvellement décorée,

Rue du Prêche, actuellement occupée par M. Chesneau.

JOLI JARDIN. S'adresser à M. CHESNEAU. (218)

**A LOUER**

En totalité ou par parties,

**UNE MAISON DE COMMERCE**

AVEC REMISE ET ÉCURIE,

Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 69.

S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaupaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doué-la-Fontaine. (18)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**LA SEMAINE RELIGIEUSE**

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

**REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE**

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**

Un an. . . . . 5 fr. | Six mois. . . . . 2 fr. 75 c.

On reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

**Vient de paraître :**

**DE LA LOI SUR LA CHASSE**  
**ÉTUDE**

Par le chevalier de GLOUVET.

Prix: 1 franc.

A Saumur, chez tous les libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 14 MAI.			BOURSE DU 15 MAI.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 50	» 35	» »	69 40	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	87 90	1 10	» »	98 40	» 50	» »
Obligations du Trésor. . . . .	462 50	» »	» »	463 75	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3180 »	30 »	» »	3490 »	10 »	» »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1470 »	5 »	» »	1480 »	10 »	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	572 50	2 50	» »	575 »	2 50	» »
Crédit Agricole . . . . .	631 25	1 25	» »	635 »	3 75	» »
Crédit industriel. . . . .	64 »	» »	» »	640 »	» »	» »
Crédit Mobilier. . . . .	366 25	» »	3 75	365 »	» »	1 25
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	770 »	10 »	» »	772 50	2 50	» »
Orléans (estampillé). . . . .	880 »	» »	5 »	882 50	2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1190 »	» »	2 50	1190 »	» »	» »
Est. . . . .	532 50	» »	» »	535 »	2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	895 »	11 25	» »	896 25	1 25	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	566 25	2 50	» »	567 50	1 25	» »
Ouest . . . . .	555 »	2 50	» »	560 »	5 »	» »
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1540 »	» »	» »	1545 »	5 »	» »
Canal de Suez . . . . .	370 »	» »	» »	370 »	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	412 50	» »	2 50	415 »	2 50	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	52 45	» »	5 45	52 »	» »	45 »
Autrichiens . . . . .	425 »	7 50	» »	423 75	» »	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	395 »	7 50	» »	396 »	» »	5 »
Victor-Emmanuel . . . . .	73 »	» »	2 »	75 »	2 »	» »
Romains. . . . .	80 »	» »	» »	80 »	» »	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	240 »	» »	» »	237 50	» »	2 50
Saragosse . . . . .	95 »	» »	5 »	90 »	» »	5 »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	30 »	» »	» »	29 »	» »	1 »
Nord-Espagne. . . . .	90 »	» »	» »	89 »	» »	1 »
Compagnie immobilière. . . . .	196 25	» »	3 75	203 75	7 50	» »
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord. . . . .	317 »	» »	» »	316 »	» »	» »
Orléans . . . . .	313 25	» »	» »	312 75	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	311 75	» »	» »	312 »	» »	» »
Ouest . . . . .	309 75	» »	» »	310 »	» »	» »
Midi. . . . .	310 »	» »	» »	310 25	» »	» »
Est. . . . .	312 50	» »	» »	312 25	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur,

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE,